

CONVOCATION

Latresne, 14 Juin 2010

Mesdames, Messieurs
Les membres du Conseil

N/Réf : 128-10/BC/JS

Objet : Convocation au Conseil Communautaire du 22 Juin 2010

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers qui se tiendra le :

**MARDI 22 JUIN 2010
à 18h00 au siège de la Communauté de Communes, à
Latresne**

I. Informations diverses.

INTERCOMMUNALITE

1/ Schéma de services du Pays Cœur Entre-deux-Mers : présentation du diagnostic par le groupe chargé de son élaboration.

II. Points devant amener une décision.

SIGNALETIQUE

2/ Groupement de commandes signalétique : nomination d'un délégué suppléant du Président de la Communauté de Communes au Comité de Pilotage.

CULTURE

3/ Appel à projet culturel 2010 : attribution de subventions pour l'organisation des manifestations culturelles

FINANCES

4/ Travaux de réhabilitation de l'ancienne Gare de Citon Cénac : décision modificative au Budget Primitif : inscription de crédits au chapitre 21 (achat de mobilier)

5/ Développement touristique : création d'un budget annexe pour le développement touristique (Réhabilitation de l'ancienne gare Citon Cénac, cotisations OTEM, perception de la taxe de séjour)

6/ Développement touristique : autorisation de signature de la convention avec le délégataire de la gestion du gîte de Citon Cénac.

PETITE ENFANCE –ENFANCE – JEUNESSE

7/ Etablissement des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires de services et autorisation de signature de ces mêmes conventions.

III. Informations diverses

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8/ Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : présentation du travail relatif à la réalisation du Porter à Connaissance (PAC) de l'intercommunalité au SYSDAU.

9/ Berges et digues de Garonne – recrutement d'un stagiaire rémunéré : poursuite de l'étude menée par le groupe de travail digues.

CULTURE

10/ Informatisation et mise en réseau bibliothèques : avancée du projet.

SPORTS

11/ Aménagement des city-stades : présentation du calendrier.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, **Chers collègues**, en l'assurance de mes meilleures salutations.

*

*

*

COMPTE RENDU

I. Informations diverses.

INTERCOMMUNALITE

1/ Schéma de services du Pays Cœur Entre-deux-Mers : présentation du diagnostic par le groupe chargé de son élaboration.

Le Président ouvre la séance à 18h10. Il rappelle que le premier point à l'ordre du jour appelle l'intervention de 2 élèves-ingénieur de Polytech Tours, Meeles Charlotte Virson et Laurianne Paul, chargées avec 4 autres étudiantes de la réalisation d'un schéma de services au public sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Il indique aussi que cette étude est suivie au Pays par M. Gravier, élu communautaire issu du Conseil municipal de Latresne.

Le Président précise enfin que la présentation et les échanges se dérouleront sur une demie-heure.

Il donne alors la parole à M. Gravier.

M. Gravier précise que l'objet de l'intervention de ce soir est de présenter la partie diagnostic de l'étude. Ce diagnostic doit permettre de faire ensuite des préconisations en termes de services à la population à proposer sur le territoire. Les intercommunalités du Pays devront se saisir de ce schéma qui sera force de propositions.

Le schéma devrait être finalisé au mois de Juillet 2010.

Avant de laisser la parole aux deux intervenantes, le Président précise que M. Trupin s'est excusé pour son absence, comme d'autres élus.

Il demande également aux élus communautaires s'ils ont reçu le procès-verbal de la précédente séance et s'ils ont des observations à son sujet.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Il laisse la parole aux deux intervenantes pour la présentation du schéma.

L'étude a pour objectif de déterminer un schéma de service à la population, permettant de recenser les services publics ainsi que les services au public existants pour déterminer les besoins et améliorations à apporter à l'échelle du territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Service adapté à la population

Un niveau satisfaisant de service plus cohésion du territoire

Objectif : évidence de l'organisation du territoire pour souligner les points forts et les points faibles

La réalisation du schéma se fait autour de 5 grandes thématiques. La réalisation de l'étude s'est faite en plusieurs étapes : entretiens téléphoniques, entretiens individuels, revue de presse...

L'étude consiste en un recensement des services pour la création d'une base de données qu'il s'agira par la suite d'actualiser. Les étudiantes ont également élaboré des cartes reprenant les divers services classés par grandes thématiques.

Les 5 grandes thématiques sont les suivantes :

Naître, grandir et s'épanouir

Accompagner, soutenir et guider

Vivre et consommer localement

Accéder aux soins et se faire aider au quotidien
Se déplacer, communiquer

En ce qui concerne la première thématique, les intervenantes indiquent que l'ensemble des modes de garde de la petite enfance possible (assistantes maternelles, structures collectives) existent sur le territoire de la Communauté de Communes.

Un projet d'aménagement d'une structure multi-accueil supplémentaire est en cours d'élaboration et apporterait à terme 25 nouvelles places d'accueil.

Les intervenantes soulignent la menace constituée par les diminutions de crédits destinés aux Caisses d'Allocations Familiales à l'échelle nationale.

Pour ce qui est de structures d'accueil de l'enfance, il existe un seul ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, anciennement nommé centre de loisirs) situé à Quinsac, les structures d'accueil périscolaire proposent des activités variées et diversifiées, la Communauté de Communes a mis en place des Parcours de Découvertes Artistiques (PDA), mais le nombre de places est faible, ce qui ne permet pas de faire bénéficier un grand nombre d'enfants de ce service.

En ce qui concerne la jeunesse, il existe des locaux sur le Pays et sur la Communauté de Communes à Latresne, en face du gymnase, à proximité du collège. Les intervenantes soulignent que ce local ne semble pas suffisamment adapté au public et aux actions qui seraient à mener pour la jeunesse.

Pour diminuer la baisse de fréquentation des structures d'accueil de la jeunesse, connue sur l'ensemble des structures de ce type existant sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, les intervenantes proposent d'associer le volet formation insertion à l'animation.

Enfin, toujours dans le volet animation, enfance, le diagnostic fait ressortir comme faiblesse l'âge des animateurs intervenant sur les structures, peu qualifiés et ne souhaitant pas professionnaliser leur démarche. Il est précisé que cette remarque est vraie surtout pour les territoires du Sud du Pays Cœur Entre-deux-Mers. En effet, en ce qui concerne la Communauté de Communes (CdC) des Portes de l'Entre-deux-Mers, et à la différence des autres CdC, le personnel intervenant sur les structures est du personnel qualifié, titulaire de la fonction publique territoriale.

En matière d'équipements culturels, la Communauté de Communes a permis l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques du territoire, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Le diagnostic montre que le territoire de la Communauté de Communes est bien équipé en salles polyvalentes.

A l'inverse, le diagnostic relève l'insuffisance de salles de spectacles pour tout le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

D'un point de vue de l'enseignement artistique, la demande semble satisfaite, l'offre en services est satisfaisante.

Pour ce qui est des équipements sportifs, les intervenantes constatent qu'une grande partie de ceux-ci n'est pas couverte. Il n'existe pas par exemple de piscine couverte sur le territoire du Pays.

La Garonne pourrait être une ligne à suivre en matière de tourisme vert.

La présence de professionnels de santé sur le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers semble suffisante, avec un risque de manque de médecins généralistes d'ici 5-6 ans si l'on tient compte des informations fournies par l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie).

Il ressort l'existence de deux « Pôles médicaux » pour la CdC, sur les communes de Latresne et Saint Caprais-de-Bordeaux.

M. Bruno Gravier souhaite savoir si la présentation va être accessible sur le site du pays, et si oui, à quel moment.

Cet élément est à préciser avec le Pays Cœur Entre-deux-Mers.

En matière médico-sociale, il existe un grand nombre de places d'hébergement sur la Communauté de Communes. Le taux d'hébergement est supérieur à celui du Département. Cependant, de petits établissements disparaissent (St Caprais et Latresne).

Les étudiantes insistent sur le phénomène de vieillissement accéléré de la population sur le territoire du Pays, et de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers plus particulièrement.

M. Lionel Faye, vice-président en charge de l'action sociale, précise que le besoin de garde des personnes âgées est réel, mais qu'il change de nature. En effet, le besoin de garde intervient à un âge de plus en plus avancé.

Pour ce qui est de l'accueil des personnes porteuses de handicap, il existe un établissement remarquable sur le territoire de la CdC, Handivillage à Camblanes, qui a tenu compte de tous les handicaps dans sa conception. Il permet l'accueil permanent, occasionnel et d'urgence.

L'écueil principal est le manque de places en accueils familiaux.

Pour ce qui est du maintien à domicile, il existe de nombreux services, mais les prestations sont différentes d'une commune à l'autre. Ainsi, le portage des repas à domicile n'est pas prévu sur toutes les communes.

Des coopérations entre les acteurs existent.

Les étudiantes proposent de créer un guide avec tous les services existants sur le territoire. Les services existants peinent également à se faire connaître du fait d'un manque de communication.

Par ailleurs, de nouvelles attentes se font jour : les personnes quittent leur domicile de plus en plus tard, elles demandent à ce que l'ensemble des services puissent leur être rendu à leur domicile le plus longtemps possible pour retarder l'entrée en structure d'accueil collective.

M. Jean Merlaut précise que des enfants porteurs de handicap sont accueillis dans le collège et dans d'autres structures. Il précise par ailleurs que le portage de repas à domicile est proposé sur la commune de Baurech par un prestataire privé.

En matière d'emploi et de formation, l'atout de la Communauté de Communes relevé par les étudiantes est la proximité de Bordeaux et des services pôle emploi. elles précisent également que la CdC bénéficie des services proposés par la Mission locale des hauts de garonne, qui organise par ailleurs des permanences dans les mairies

Elles soulignent cependant qu'il existe peu d'organismes de formation des adultes sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Les personnes captives n'ont pas accès aux formations.

Les intervenantes mettent à nouveau en avant comme atout la proximité des services basés à Bordeaux en matière d'accompagnement social. La Communauté de Communes est en relation constante avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), beaucoup moins avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans la mesure où il y a peu de ressortissants de ce régime sur son territoire.

Elles notent que ces organismes ne tiennent pas de permanence dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Pour ce qui est des accès aux services publics, le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers est bien couvert, les horaires sont adaptés, la Poste a su diversifier les services qu'elle propose et mettre en place des relais dans les communes où elle a supprimé ces bureaux de poste.

Les agences bancaires sont nombreuses sur le territoire de la Communauté de Communes. Il y a par exemple 4 banques à Latresne.

Les horaires de levée du courrier sont de plus en plus contraignants, les horaires d'ouverture des bureaux de poste tendent également à diminuer.

Les commerces de proximité sont présents sur le périmètre de la Communauté de Communes, un large panel de commerces est représenté. Il existe deux marchés sur le territoire (Latresne et Saint Caprais). Ils gagneraient à être organisés à des jours différents de la semaine.

En synthèse, les intervenantes présentent une carte reprenant les principales dynamiques constatées sur le territoire.

La CUB est un pôle d'attractivité notoire et influence l'organisation du Pays en trois zones (aire urbaine, zone périurbaine, zone rurale).

Le Pôle de Saint Loubès est un pôle de services avec la salle de spectacle La Coupole.

Créon est un pôle d'attraction local et de centralité (40 équipements, pôle Enfance Jeunesse, médical

Cadillac est un pôle de services, avec une attraction spécialisée

Il existe des pôles secondaires qui ont une influence plus locale, comme Latresne, Langoiran et Targon. Latresne est un pôle secondaire de services (marché, accueil petite enfance...), Langoiran s'inscrit plus dans des services culturels et artistiques. Targon est un pôle rural, et de spectacle.

En matière de flux de population, la majorité des actifs du Pays Cœur Entre-deux-Mers se rend sur Bordeaux, les résidents du Sud du Pays Cœur Entre-deux-mers occupent des emplois sur l'aire d'influence de Langon.

La proximité de la Communauté Urbaine de Bordeaux, étant relevée comme un atout à plusieurs reprises dans l'exposé des intervenantes, s'avère être aussi une « menace » pour le développement de nouveaux services sur le territoire périphérique de la CUB qui pourrait être utile aux habitants du cœur de l'Entre-deux-Mers et pour qui le temps de déplacement vers l'agglomération est plus long. Les territoires en périphérie immédiate de la Communauté Urbaine de Bordeaux doivent intégrer dans leurs réflexions le rôle qu'ils pourraient jouer à l'échelle du Pays. La proximité de la CUB tend à limiter l'offre de services sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers malgré les besoins constatés.

M. Bruno Gravier remercie les étudiantes de leur intervention ; la mission qui leur a été confiée est difficile, la partie présentée ce soir est plutôt satisfaisante.

Il indique qu'il va se rapprocher du Pays pour mettre la présentation sur le site pour que chacun y accède et puisse apporter des éléments complémentaires

M. Francis Delcros demande ce qu'il en est des transports. Les étudiantes répondent que le diagnostic a été réalisé, les préconisations seront rendues à la fin du mois.

Le Président remercie Laurianne Paul et Charlotte Virson pour leur prestation et poursuit l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°39-10 : Schéma de Services au public du Pays Cœur Entre-deux-Mers – présentation du diagnostic.

Considérant le lancement de l'étude consistant en la réalisation d'un schéma de services au public du Pays Cœur Entre-deux-Mers

Après avoir écouté l'intervention des deux étudiantes faisant partie du groupe chargé de sa rédaction,

Le Conseil Communautaire a été informé du déroulé de l'étude et des résultats du diagnostic élaboré dans le cadre du schéma

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers tiendra informé le Conseil Communautaire des préconisations faites suite au diagnostic.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

II. Points devant amener une décision.

SIGNALETIQUE

2/ Groupement de commandes signalétique : nomination d'un délégué suppléant du Président de la Communauté de Communes au Comité de Pilotage.

Le Président rappelle l'objet du Groupement de Commandes Signalétique constitué de 12 Communautés de Communes et 7 syndicats viticoles. Celui-ci a pour but de lancer les achats de signalétique pour l'ensemble des intercommunalités faisant partie du groupement. Au préalable à l'achat, une étude a été lancée pour recenser l'existant, déterminer les panneaux à supprimer, ceux à remplacer... pour permettre un meilleur achat.

Un Comité de Pilotage et un Comité technique suivent le déroulé de l'étude, dont les résultats définitifs seront communiqués avant la fin de l'année 2010, au cours du dernier trimestre.

Deux élus ont été désignés pour siéger au Comité de Pilotage signalétique : le Président, membre titulaire, et Mme Dupuy, déléguée suppléante, élue municipale de Baurech. Cette dernière n'a pas souhaité poursuivre la suppléance et a démissionné. Il s'agit de désigner une personne pour la remplacer pour siéger au Comité de Pilotage du groupement. Le Président insiste sur la nécessité pour la CdC d'être représentée lors des Comités de Pilotage puisque c'est à ces moments que sont prises les décisions concernant le Groupement. La CdC doit donc être représentée.

Un appel à candidatures a été lancé en séance de Bureau. Il souhaite savoir si des candidats se sont déclarés.

Le Vice-Président en charge du développement économique, M. Francis Delcros, indique que M. Jean-François LAVILLE est candidat.

Le Président soumet la candidature de M. Laville à l'approbation des membres du Conseil. La proposition est acceptée, M. Jean-François Laville est désigné délégué suppléant au Comité de Pilotage du Groupement de Commandes Signalétique.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°40-10 : Groupement de commandes signalétique : désignation d'un délégué suppléant du Président pour siéger au Comité de Pilotage.

Vu le décret du 10 Août 2006 attribuant le label Pôle d'Excellence Rural (PER) à l'OTEM,

Vu les projets inscrits dans le PER oenotourisme, notamment l'opération n°1 « réaliser les études préalables des aménagements signalétiques »

Vu le compte-rendu de la réunion du 17 Juillet 2007 relative à la mise en place du groupement de commandes

Vu la proposition de budget de fonctionnement du groupement élaborée par la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, chef de file du groupement de commandes,

Vu la décision n°47-08 du 18 Septembre 2007 portant validation de la composition du groupement, désignation des membres représentants au Comité de Pilotage, désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres, et validation du montant de la participation financière de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

Considérant la démission de Mme Chantal DUPUY, conseiller municipal de Baurech, en tant que déléguée suppléante pour siéger au Comité de Pilotage et à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **de désigner** M. Jean-François LAVILLE, conseiller municipal de Latresne, délégué suppléant de M. Bernard CUARTERO pour siéger au sein du Comité de Pilotage et la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CULTURE

3/ Appel à projet culturel 2010 : attribution de subventions pour l'organisation des manifestations culturelles.

En l'absence M. TRUPIN, Vice-président en charge de la culture, le Président donne la parole à Mme VENTURA-FORNOS, élue municipale de Quinsac membre de la commission culture intercommunale, pour présenter le travail de la commission concernant les attributions de subventions aux associations.

Elle indique que des projets semblent pérennisés, comme le Festival Entre deux Rêves, ou encore 8 jours pour l'art. La commission propose d'accorder également une participation à l'organisation de la première édition du festival Cénac en Jazz. La commission réitère également sa participation financière au Festival Ouvre la Voix (rayonnement régional sur piste cyclable)

Il y a ensuite les aides aux écoles de musique qui organisent un spectacle annuel, puis le soutien au collectif de musique

La commission n'a pas retenu de soutien au collectif des bibliothèques dans la mesure où la Communauté de Communes a engagé une action d'informatisation et de mise en réseau des bibliothèques.

Il s'agit d'entériner les montants et les destinataires.

Le Président soumet à approbation le tableau récapitulatif des aides et subventions proposées par la commission culture. Elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°41-10 : Appel à projet culturel 2010 : attribution d'aides à l'organisation d'évènements culturels.

Vu la décision n°17-10 relative au vote du budget primitif 2010

Vu l'appel à projets lancé par la commission Culture et communication pour l'année 2010

Vu les propositions de la commission culture et communication sur les projets à soutenir durant l'année 2010

Vu l'avis du Bureau

Après avoir entendu les explications apportées, en l'absence de M. Guy TRUPIN, Vice-Président chargé de la culture, par Mme VENTURA-FORNOS, conseillère communautaire issue du conseil municipal de Quinsac, membre de la commission culture

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- de verser les montants suivants pour aider à l'organisation d'évènements culturels aux différentes associations au titre de l'année 2010 :

Organisme / manifestation	Montant
Association Artemuse / Comédie musicale	3 600.00€
Association Art de la Fugue / Concert chants traditionnels d'Europe, polyphoniques africains et danses africaines	3 600.00€
Parallèles Attitudes / Festival Ouvre la Voix	4 000.00€
Association Entre deux Rêves / Pantin Pantine Jeune chorale	2 600.00€
Association Entre deux Rêves / Festival Entre deux Rêves	6 500.00€
TOTAL	20 300.00€

Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au chapitre 65, article 6574

- de participer financièrement à l'organisation de festivals culturels organisés par les communes de la manière suivante :

Organisme / manifestation	Montant
Municipalité de Camblanes / 8 jours pour l'Art	4 250.00€
Municipalité de Cénac / Cénac en Jazz	3 300.00€
TOTAL	7 550.00€

Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au chapitre 011

- de participer à l'organisation de collective de cours de musique par les quatre écoles de musique situées sur le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers :

Collectif des écoles de Musique des Portes de l'Entre-deux-Mers	6 430.00€
---	-----------

Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au chapitre 011

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FINANCES

4/ Travaux de réhabilitation de l'ancienne Gare de Citon Cénac : décision modificative au Budget Primitif : inscription de crédits au chapitre 21 (achat de mobilier)

Le Président indique pour information que des crédits ont été inscrits au chapitre 23, alors qu'ils concernent l'achat de mobilier. Ces crédits auraient dû être inscrits au chapitre 21.

5/ Développement touristique : création d'un budget annexe pour le développement touristique (Réhabilitation de l'ancienne gare Citon Cénac, cotisations OTEM, perception de la taxe de séjour)

Le Président donne la parole à M. Jean Merlaut, vice-Président en charge des finances, pour présenter la mise en place d'un budget annexe développement touristique rattaché au budget principal.

La mise en place d'un budget annexe avait déjà été évoquée lorsque la décision d'instauration de la taxe de séjour a été prise.

Il s'agit d'inscrire l'ensemble des dépenses et des recettes concernant le développement touristique dans un budget annexe afin de retracer l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche de développement touristique.

De cette manière, les investissements réalisés pour la réhabilitation de l'ancienne gare de Citon Cénac en gîte d'étape et de séjour seront repris sur ce budget annexe une fois que toutes les factures auront été payées.

La TVA sur les investissements sera récupérée par le biais de déclaration de TVA et non par le Fonds de Compensation TVA, le montant récupéré est plus important, et le remboursement par l'Etat se fait plus rapidement.

Aucune question n'étant posée, le Président fait passer au vote.

Le Conseil de Communauté adopte la proposition de budget annexe développement économique et touristique.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°43-10 : Création d'un Budget Annexe Développement Economique et Touristique.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les [articles L. 2312-3, L. 2313-1](#) et [D.2311-2](#);

Vu le [décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962](#) portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence sur le développement économique et touristique, de se doter d'un outil de développement touristique via la réhabilitation d'une ancienne gare en gîte d'étape et de séjour ;

Considérant le souhait de mettre en place une comptabilité spécifique à l'ensemble des interventions de la Communauté de Communes en matière de développement touristique ;

Après avoir entendu les explications de M. Jean MERLAUT, Vice-Président en charge des finances intercommunales,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **de créer** un budget annexe Développement économique et touristique respectant la nomenclature comptable M14
- **D'y inscrire** des crédits de la manière suivante :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Dépenses	Chapitre	Article	Recettes
011 Charges courantes	60612	500,00 €	74	7475	19 235,00 €
	60632	100,00 €			
	6237	1 000,00 €			
	6262	65,00 €			
65 autres charges (participations)	6554	17 570,00 €			
TOTAL		19 235,00 €			19 235,00 €

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6/ Développement touristique : autorisation de signature de la convention avec le délégataire de la gestion du gîte de Citon Cénac.

Le Président donne la parole à Mme Ferrer qui a participé au groupe d'audition des candidats à la gestion déléguée du gîte d'étape et de séjour de Citon Cénac.

Elle explique que 5 candidatures ont été reçues, trois candidats ont été retenus pour être auditionnés par un groupe d'entretien composé d'élus et de techniciens. Il s'agissait de Mme Simone Ferrer, Francis Delcros, Jean Merlaut (qui n'a pas pu assister aux entretiens mais qui a été destinataire des candidatures), Rémi Planton (directeur de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers (OTEM)), Cécil Clémenceau chargée de mission au développement économique, Julian Sanabria directeur de la Communauté de Communes.

Suite aux entretiens du 03 Juin, il est proposé de retenir Melle Pauline GUILLEMOT. Sa formation professionnelle (école internationale Tunon en tourisme, marketing et communication), sa présentation, sa motivation, son statut de demandeur d'emploi lui permettant de se déclarer auto-entrepreneur ont décidé les membres du groupe d'entretien. Elle a fait preuve de lucidité et une approche plutôt fine des aspects financiers.

Sa candidature a été proposée aux membres du Bureau pour l'exploitation du gîte d'étape et de séjour.

Mme Ferrer rappelle que l'objectif recherché à travers la réhabilitation de l'ancienne gare de Citon Cénac est de soutenir le développement touristique de l'Entre-deux-Mers à travers la réhabilitation et la mise en valeur d'un patrimoine local. Ce patrimoine local va servir de point

de départ à une démarche volontaire de développement économique autour du cyclo et oenotourisme. Elle souligne par ailleurs que le chantier est une réussite car l'équipe de maîtrise d'œuvre a su conserver l'identité du lieu et de l'environnement.

Mme Ferrer rappelle que les membres de la commission développement économique ont fait le choix de procéder à une délégation de la gestion à un tiers. Ils ne souhaitent pas alourdir les charges de gestion intercommunales. Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer une convention de délégation avec Melle Pauline Guillemot.

Cette convention reprend les missions et objectifs fixés par la Communauté de Communes au délégataire, les tarifs pratiqués, la durée de la convention, les conditions de résiliation.

Les membres du Conseil autorisent le Président à signer la convention.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°44-10 : Gîte d'étape et de séjour Citon Cénac – autorisation de signature de la convention portant délégation du service d'accueil et d'hébergement du gîte Citon Cénac. Convention d'affermage.

Vu la loi n°93-122 modifiée du 29 Janvier 1993, dite loi Sapin, et ses textes d'application relatifs à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le Chapitre Ier du Titre Ier du Livre IV du Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement les articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Considérant la mise en place d'un gîte d'étape et de séjour à Citon Cénac dans le cadre de la compétence développement économique et touristique de la Communauté de Communes ;

Considérant l'importance de ce projet, inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « l'oenotourisme, une stratégie de développement pour l'Entre-deux-Mers, pour le développement économique et touristique du territoire,

Vu la décision n°02-10 du 22 février 2010 portant décision de principe de délégation de service ;

Vu les résultats des appels à candidatures ;

EXPOSE

Après plusieurs années de préparation, la Communauté de Communes a lancé les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare de Citon Cénac pour l'aménagement d'un gîte d'étape et de séjour au mois d'Octobre 2009.

En parallèle aux travaux, la commission développement économique, suivi par le Bureau communautaire, a fait le choix de ne pas assurer la gestion du futur gîte de manière par les services de la Communauté de Communes.

L'ancienne gare concernée par le projet, en bordure de la piste cyclable Roger Lapébie qui relie Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne, pouvait être le lieu où pouvait être aménagé un établissement d'accueil et d'hébergement du touriste. En effet, les autres gares qui jalonnent

la piste, dans la mesure où celle-ci a été aménagée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée des Deux-Mers, ont eu diverses destinations : bar-restaurant à Lignan-de-Bordeaux, point vélo à Créon, restaurant à Espiet... l'aménagement d'un gîte d'étape et de séjour sur le tracé de la piste cyclable vient compléter l'offre de services aux usagers de la pistes ainsi qu'aux touristes. L'aménagement d'un local vélo permettant au cyclo-touriste de garer son vélo s'inscrit dans cette logique de développement du cyclo-tourisme le long de la piste cyclable.

Les élus entendent faire de ce lieu, non pas seulement un établissement assurant un hébergement ponctuel ou de plus long séjour ; ils souhaitent aussi qu'il serve de point de démarrage pour un développement touristique des communes de la Communauté de Communes. Le gestionnaire du gîte doit donc être en capacité de nouer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire, il doit également faire en sorte que le gîte participe à différentes manifestations intercommunales (festival Ouvrir la Voix notamment).

Par conséquent, il a été décidé de procéder à une délégation de service public. Les appels à candidatures ont été lancés, par la publication au journal Sud Ouest ainsi que sur le site internet spécialisé l'Hébergeur.

Au final, 5 candidatures ont été reçues. Un groupe de travail, composé de trois élus, deux agents de la Communauté de Communes, le directeur de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers, se sont chargés de sélectionner les candidats pour l'organisation d'entretiens.

Trois candidats ont été reçus par le groupe de travail, qui a présenté son choix aux membres du Bureau lors de sa réunion le 04 Juin dernier.

Il s'agit maintenant d'autoriser le Président à signer la convention de délégation. Elle fixe la durée de la délégation. Elle prévoit les conditions d'exercice de la délégation et fixe les règles à respecter pour chacune des parties. Elle indique également les tarifs que pratiquera le délégataire

* *

*

Après avoir entendu les explications successives de Mme Simone Ferrer, Vice Présidente en charge des travaux, Maire de Cénac, de M. Francis Delcros, Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement de l'espace, de M. Jean Merlaut, Vice-Président en charge des finances, membre du groupe de travail ayant auditionné les candidats sélectionnés, et du Président M. Bernard Cuartero,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **de procéder** à une délégation de service public pour la gestion du gîte d'étape et de séjour de Citon Cénac
- **de désigner** Melle Pauline Guillemot titulaire de la délégation du service d'accueil et d'hébergement organisé dans le gîte d'étape et de séjour de Citon Cénac
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de délégation de service public avec le délégataire désigné ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mme Ferrer précise que le gîte doit ouvrir dès le retour de la délibération de la Préfecture, la saison est bien entamée.

Mme Ferrer précise également que, suite aux entretiens, le groupe d'audition a travaillé avec l'OTEM sur un « pack communication » permettant de lancer commercialement le gîte d'étape et de séjour. Ce pack comprend un reportage photographique, l'édition de 1 000 fiches d'information sur la gare, la mise en place d'un site internet dédié. L'ensemble coûte 2 308.00€

Seul M. Jean Merlaut fait part de son désaccord à ce sujet.

La prise en charge de ces frais est adoptée à la majorité des membres présents.

PETITE ENFANCE –ENFANCE – JEUNESSE

7/ Etablissement des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires de services et autorisation de signature de ces mêmes conventions.

Le Président donne la parole à M. Lionel Faye, Vice-président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, pour présenter les conventions à signer avec les associations gestionnaires de services ou partenaires dans l'action (Associations Petit à Petit, La Coccinelle, CONCORDIA)

M. Lionel Faye explique que la Communauté de Communes met à disposition de l'association Petit à Petit les locaux du multi-accueil intercommunal situé à Latresne. Elle intervient également dans le paiement de certaines charges de gestion courantes pour un montant annuel d'environ 30 000.00€.

La commission Enfance Jeunesse a travaillé à la préparation d'une convention pluriannuelle, couvrant la période allant de 2010 à 2013, caclqué sur la période du contrat enfance jeunesse à signer entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes.

La convention fixe les missions et objectifs fixés à l'association en terme de service rendu. Elle fixe également le principe de versement d'une subvention à l'association au titre de la gestion du service d'accueil de la petite enfance.

Le montant pour 2010 est identique à celui versé depuis 2008.

Le même principe guide la convention pluriannuelle à signer entre la Communauté de Communes et l'association La Coccinelle gestionnaire du service de ludothèque. La Communauté de Communes met à disposition deux animatrices pour organiser le service et l'animer.

En ce qui concerne le partenariat avec l'association CONCORDIA basée à Saint Caprais-de-Bordeaux, il s'agit plus d'organiser la participation de Jeunes Volontaires Européens, dans le cadre de leur Service Volontaire Européen, à l'animation et l'organisation des activités périscolaires et d'accueil de loisirs de la Communauté de Communes. Le principe fixé par la convention est l'intervention de 2 jeunes volontaires européens durant l'année scolaire sur les structures périscolaires et d'accueil de loisirs. Cette convention est établie pour une période de 4 ans, elle fixe les montants de participation de la Communauté de Communes pour les 4 années.

Aucune question ou remarque n'étant faite, le Président fait procéder au vote.
Le Président est autorisé à signer les conventions et à verser les subventions correspondantes.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25
Contre : /
Abstentions : /

N°45-10 : Multi-Accueil intercommunal à Latresne : autorisation de signature de la convention d'objectifs 2010-2013 avec l'association Petit à Petit gestionnaire du service.

Vu le projet de convention d'objectifs à signer concernant la gestion du service d'accueil de la petite enfance (multi-accueil) situé à Latresne ;

Considérant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde, partenaire principal de la Communauté de Communes pour la définition de sa politique petite enfance, enfance et jeunesse, pour une période allant de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Petit à Petit, gestionnaire du multi-accueil situé à Latresne
- de fixer la période de la convention de Janvier 2010 à Décembre 2013

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25
Contre : /
Abstentions : /

N°46-10 : Ludothèque intercommunale à Camblanes-et-Meynac : autorisation de signature de la convention d'objectifs 2010-2013 avec l'association La Coccinelle gestionnaire du service.

Vu le projet de convention d'objectifs à signer concernant la gestion du service de ludothèque intercommunale située à Camblanes-et-Meynac;

Considérant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde, partenaire principal de la Communauté de Communes pour la définition de sa politique petite enfance, enfance et jeunesse, pour une période allant de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association La Coccinelle, gestionnaire du service de ludothèque intercommunale situé à Camblanes-et-Meynac
- de fixer la période de la convention de Janvier 2010 à Décembre 2013

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°7-10 : Association CONCORDIA : autorisation de signature de la convention pour la période 2010-2013.

Vu le projet de convention d'objectifs à signer concernant l'intervention de jeunes volontaires européens dans le cadre de leur SVE au sein de l'association CONCORDIA basée à Saint Caprais-de-Bordeaux ;

Considérant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde, partenaire principal de la Communauté de Communes pour la définition de sa politique petite enfance, enfance et jeunesse, pour une période allant de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association CONCORDIA pour l'intervention de jeunes volontaires européens dans les structures périscolaires de la Communauté de Communes
- **de fixer** la période de la convention de Janvier 2010 à Décembre 2013

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25
Contre : /
Abstentions : /

N°48-10 : Multi-Accueil intercommunal à Latresne : gestion du service par l'association Petit à Petit – attribution de subvention pour l'année 2010.

Vu la décision n°17-10 du Conseil Communautaire réuni le 22 mars 2010 portant sur l'adoption du Budget Primitif pour l'année 2010

Considérant les crédits inscrits au chapitre 65 de ce même budget ;

Vu la décision n°45-10 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Petit à Petit pour la période de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **d'attribuer** à l'association Petit à Petit une subvention d'un montant de 103 064.00€ pour l'année 2010

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25
Contre : /
Abstentions : /

N°49-10 : Ludothèque intercommunale – association La Coccinelle – attribution de subvention pour l'année 2010.

Vu la décision n°17-10 du Conseil Communautaire réuni le 22 mars 2010 portant sur l'adoption du Budget Primitif pour l'année 2010

Considérant les crédits inscrits au chapitre 65 de ce même budget ;

Vu la décision n°46-10 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association La Coccinelle pour la période de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **d'attribuer** à l'association La Coccinelle une subvention d'un montant de 9 680.00€ pour l'année 2010.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme EDWIGE ESPUGNE-DARSES

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

N°50-10 : Jeunes Volontaires Européens – association CONCORDIA – attribution de subvention pour l'année 2010.

Vu la décision n°17-10 du Conseil Communautaire réuni le 22 mars 2010 portant sur l'adoption du Budget Primitif pour l'année 2010

Considérant les crédits inscrits au chapitre 65 de ce même budget ;

Vu la décision n°46-10 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association CONCORDIA pour la période de Janvier 2010 à Décembre 2013 ;

Après avoir entendu les explications de M. Lionel Faye, Vice-Président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **d'attribuer** à l'association La Coccinelle une aide financière d'un montant de 2 934.00€ pour l'année 2010.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

III. Informations diverses

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8/ Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : présentation du travail relatif à la réalisation du Porter à Connaissance (PAC) de l'intercommunalité au SYSDAU.

Le Président donne la parole à M. Francis Delcros, Vice-président en charge du développement économique et de l'aménagement de l'espace.

M. Francis Delcros indique que les élus de la commission aménagement de l'espace se sont réunis plusieurs fois afin de préparer le porter à connaissance à transmettre au SYSDAU concernant les objectifs et attentes des communes de la Communauté de Communes vis-à-vis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.

Quatre axes ont été retenus : Population et habitat, Mobilité et transport, Economie, Environnement et qualité de vie.

Les réunions de travail ont été animées par M. Emmanuel Godmet, conseiller communautaire issu du conseil municipal de Latresne

M. Francis Delcros précise que M. Guy Trupin présentera le projet au SYSDAU en tant que délégué communautaire au SYSDAU.

Il rappelle que le porter à connaissance doit être finalisé d'ici la fin du mois de Juillet pour être transmis au SYSDAU avant la rentrée scolaire.

Il précise enfin que la commune de Latresne a recruté un étudiant pour 2 mois afin de réaliser le porter à connaissance pour la commune de Latresne. Il interviendra également aux côtés de la chargée de mission au développement économique pour finaliser le porter à connaissance intercommunal.

9/ Berges et digues de Garonne – recrutement d'un stagiaire rémunéré : poursuite de l'étude menée par le groupe de travail digues.

Le Président donne la parole à M. Emmanuel Godmet pour présenter ce point dont il assure le suivi.

M. Emmanuel Godmet explique que ce recrutement fait suite au stage effectué par Julien Lacraberie l'été dernier qui avait permis de recenser les digues existantes et de dresser un diagnostic de leur état.

Il rappelle que l'objectif du stage à réaliser cet été est de dresser les différents montages possibles autour d'une intervention concernant les berges et digues de Garonne : identifier les acteurs, leurs champs d'intervention...

Il rappelle que l'Etat est en train de dresser un référentiel inondations. Le SMEAG est également en train d'étudier l'élaboration d'un programme d'actions sur toute la Garonne. Les communes de la Communauté de Communes doivent se positionner par rapport aux différentes initiatives en cours.

Selon lui, il est urgent d'éclaircir les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Le Président remercie M. Godmet pour son intervention.

CULTURE

10/ Informatisation et mise en réseau bibliothèques : avancée du projet.

Il donne ensuite la parole à Mme Stéphanie Ventura-Fornos pour faire un point sur la mise en réseau des bibliothèques

L'équipement a été installé, le catalogage des documents est en cours sur les trois bibliothèques qui n'étaient pas encore informatisées (Baurech, Quinsac, Saint Caprais)

Elle précise que le réseau sera totalement opérationnel une fois que toutes les bibliothèques auront fini le catalogage. Cela devrait permettre au mois de Janvier 2011 de mettre en ligne l'ensemble des fonds communaux et ainsi permettre aux utilisateurs d'internet d'avoir accès au catalogue.

Le prestataire retenu est réactif et innovant, les bibliothécaires sont satisfaites.

Le réseau prend une nouvelle dimension, il permet d'inscrire le territoire intercommunal dans un schéma de lecture publique fort.

SPORTS

11/ Aménagement des city-stades : présentation du calendrier.

Le Président redonne les dates indiquées sur le dernier compte-rendu de chantier fourni par le maître d'œuvre concernant la fourniture et l'installation des city-stades.

Il insiste sur le fait que les élus doivent transmettre au directeur de la Communauté de Communes les différents problèmes qui se posent au cours du chantier. Il ne faut pas hésiter à les faire remonter.

Le directeur rappelle qu'un référent par commune a été désigné en début de chantier, que les comptes-rendus de réunion de chantier sont transmis aux maires, aux mairies ainsi qu'aux membres de la commission des sports et aux référents.

Le calendrier de réalisation devrait être tenu.

Le Président demande à l'assemblée s'ils ont des questions à poser.

M. Francis Delcros se dit un peu inquiet de voir que la commission des sports avance peu; elle doit traiter des problèmes concernant les clubs de sports notamment le football, et elle ne propose pas de solutions. Il faut avancer et s'occuper de la jeunesse.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président lève la séance à 19h40.